



Echos de l'AG du 09/02/17

Une instance démocratique

Lors de cette AG, instance décisionnelle de notre section départementale, nous avons approuvé à l'unanimité la tenue des comptes et l'emploi des finances pour l'année 2016. Conformément à la recommandation de la commission de contrôle aux comptes (émise le 8 février 2017), *quibus* a été donné aux trésorières, que nous remercions chaleureusement pour leur travail rigoureux compte-tenu des normes comptables imposées par la législation.

La Commission Exécutive Départementale (composée de 20 membres) a été élue à l'unanimité. Elle élira à son tour le secrétariat.

La commission de contrôle aux comptes a également été élue à l'unanimité par l'AG.

Le bilan de l'année 2016.

Nous sommes heureux de voir à cette AG de nouveaux adhérents, les luttes menées lors de l'année 2016 ne sont sans doute pas étrangères à leur présence.

Les effets des différentes réformes auxquelles nous nous sommes opposés, avec la confédération FO, notamment la « loi travail », n'ont pas fini de se faire sentir.

Si le gouvernement s'est comporté autoritairement, et a refusé de céder aux revendications des salariés, y compris au sujet de l'inversion de la hiérarchie des normes, qui constitue une régression majeure du droit du travail en France, il en a, semble-t-il, payé les conséquences politiques dans le processus de désignation de son candidat aux élections présidentielles. A ce sujet, il faut rappeler que, sans déroger à sa ligne de conduite lors de chaque consultation électorale citoyenne, la confédération ne donnera pas de consigne de vote.

Quel que soit le gouvernement, nous ne cessons de revendiquer et de défendre l'intérêt moral et matériel de nos adhérents. C'est en rédigeant ensemble leur cahier de revendications et en décidant ensemble du meilleur moyen de les faire aboutir que les salariés font avancer le plus sûrement leurs droits.



Les conditions de travail dans l'EN.

Les dotations sont en baisse dans de nombreux établissements. On dit aux collègues que cette baisse est due à la hausse des effectifs dans les lycées, mais on ne voit pas augmenter les moyens dans les lycées, d'où le mouvement lancé dans les lycées qui relevaient de l'éducation prioritaire avant la redéfinition de la carte du réseau qui s'est appliquée aux collèges de France en 2014... mais a oublié les lycées !

Où sont passés les 60 000 postes ?

Sur le terrain, nous cherchons encore nos collègues en plus. Le ministère a recréé des ESPE et les stagiaires ont à nouveau un service réduit et des formations. Mais rétablir une formation et créer 60000 postes de titulaires, ce n'est pas la même chose ! C'est certes mieux, mais la manière dont cela a été fait ne correspond pas à ce que notre syndicat demandait, à savoir pour le stagiaire un service de 6h maximum pris sur le service global du tuteur, lui-même déchargé d'une partie de ses cours pour assurer le suivi.

On voit globalement que c'est une politique d'austérité qui s'applique, que ce soit par la baisse des crédits pédagogiques ou la remise en cause de la gratuité de la scolarité par le déremboursement des frais de transports scolaires.

Le « Collège 2016 » porte au pouvoir le « premier pédagogue de l'établissement. »

Le gouvernement présente la réforme du collège comme une révolution des pratiques pédagogiques.

Nous voyons bien au final ce que donne la mise en place des EPI ou de l'AP, sans les moyens nécessaires pour dédoubler tous les groupes ou financer les projets...

Mais « l'innovation » majeure est ailleurs, elle est managériale, et consiste aux pratiques d'intrusion pédagogique massives et inédites auxquelles un certain nombre de principaux se sentent autorisés par cette réforme. Certes, nous avons tous en tête des situations de collègues qui se sont vu convoqués par le chef d'établissement pour des moyennes jugées trop basses ou des évaluations dépourvues de « bienveillance pédagogique » ... Mais combien de professeurs se sont-ils entendu expliquer comment ils devaient évaluer leurs élèves lors de réunions diverses cette année ? Combien se sont-ils vus suggérer « les bonnes pratiques », comprenez l'abandon de la notation chiffrée au profit des compétences ? A combien a-t-on voulu faire croire qu'ils étaient au minimum contraints de pratiquer une double évaluation (notes mais compétences !) par le biais d'outils comme pronote ? A combien a-t-on voulu faire croire que la note allait tout bonnement disparaître à la rentrée 2017 ? Et tout cela, en contradiction avec les arrêtés liés à la réforme du collège qui reconnaissent la même valeur légale aux deux types d'évaluation, le code de l'éducation qui place la liberté pédagogique individuelle du professeur sous l'autorité de l'inspecteur de la discipline, et même les prescriptions d'Eduscol..

D'où vient cette compétence pédagogique universelle de nos chefs d'établissement ? Les textes, en tout cas ne la leur confèrent pas...

On le voit le retrait de cette réforme demeure une exigence d'actualité !

« J'assiste à des manœuvres insidieuses pour nous amener vers les compétences. On nous met face à la contrainte technique du logiciel Pronote, qui ne pourrait gérer à la fois la notation chiffrée et l'évaluation par compétences. On va même jusqu'à nous dire « et il faut quand même que ce soit lisible par les parents »... alors que les parents ont bien du mal à comprendre l'évaluation par compétences.... »

Chrystelle, professeur documentaliste en collège.

« Nous voyons bien que nous n'avons pas de moyens supplémentaires, que même pour 75 euros il faut trouver les fonds sur les crédits pédagogiques d'autres matières, et quand on ne les trouve pas, le projet est annulé.

On a aussi un problème d'effectifs, les élèves issus de familles favorisées arrivent dans un collège voisin par dérogation. Cela pourrait même nous faire fermer... nous avons dû faire des animations pour faire la promotion de notre établissement et aller démarcher dans les écoles.... Nos demandes d'audiences aboutissent à des recommandations de projets à présenter pour avoir des moyens supplémentaires. C'est beaucoup de travail pour très peu de résultats. Nos collègues se voient affectés sur d'autres établissements pour des compléments de service... dans ces conditions, comment mobiliser pour faire des projets avec la charge de travail que cela représente ? »

Gwenaëlle, professeur certifiée d'Espagnol en collège REP.



Echos de l'AG

« Je tiens à dire que les établissements privés ne se sentent pas tenus d'appliquer la réforme, il y a par conséquent une concurrence déloyale. Ils font le plein avec les classes bilingues qui disparaissent du public. Dans ma région, il y a un collège privé qui va se construire. »

Yannick, professeur certifié d'H-G en collège.

« Je suis content d'être retraité lorsque j'entends ce qu'il se passe sur le terrain, ça ne donne pas envie de devenir prof. Ces réunions sont d'autant plus précieuses pour s'informer de l'évolution de la situation générale dans l'enseignement. Il y a trois nouveaux membres à la CE, dont des jeunes, je m'en réjouis, car nous sommes plusieurs à être retraités, et il faut assurer la relève. Je suis d'accord sur le fait que nos conditions de travail ne s'arrangeront pas à travers les résultats des urnes, et il faut que nous tenions toujours sur nos revendications. »

Pierre, DCIO.

Attention aux annonces de DHG en hausse. Quand les effectifs augmentent, il faut la rapporter au nombre d'élèves. Car si on met cette hausse en regard de l'augmentation des effectifs, il y a des moyens qui diminuent par élève... On ne peut parler en ce cas d'augmentation des moyens !

Sandra, professeur certifié de mathématiques en Lycée.

« Je vois les stagiaires craquer au bout de deux semaines dans mon établissement, étant donné le profil des élèves. J'ai très peur pour mes collègues l'année prochaine. Nous voulons mettre la région devant ses responsabilités en ce qui concerne le chauffage. Avec la montée des effectifs des classes, il y a un problème de capacités des salles de cours. Et je ne parle pas des salles informatiques... »

Vincent, professeur documentaliste en lycée « ex Education Prioritaire »

L'intervention d'un militant lors d'une réunion imposée...

Il y a eu une réunion de cycle 3 dans mon établissement sur les compétences, en présence d'un IA-IPR et d'une inspectrice du primaire.

Cette inspectrice nous a demandé de travailler sur une grille en complétant les compétences pour créer une autre grille "degré de progressivité des apprentissages" (sic), elle nous a présenté un exemple allant du degré 1 au degré 6. En clair, on nous demande de créer une nouvelle « usine à cases » ! Je suis intervenu pour lui signifier que nous en avons déjà bien assez avec nos 5 domaines et 7 compétences déclinées en une quarantaine d'items ! D'autres collègues sont ensuite intervenus sur le sujet m'appuyant et signifiant leur refus.

La présentation qui devait être rapide s'est prolongée sur plus d'une heure, conséquences de mes différentes interventions dont je vous fais un rapide résumé :

- J'ai souligné que nous n'étions pas comme dans le primaire à gérer une seule classe (certains collègues m'ont appuyé), par exemple chaque prof d'HG gère 6 classes pour environ 160 élèves. De plus, je lui ai fait remarquer que pour bon nombre de nos élèves, le niveau est très faible, la maîtrise de la lecture et de l'écriture est nettement insuffisante à l'entrée en 6e, et j'ai insisté sur le fait que ce n'est pas de la faute des collègues PE qui travaillent souvent dans des conditions très difficiles avec des effectifs lourds (26, 28, 30 et même 32 dans certains cas, et sur 2 ou 3 niveaux ! Dans notre région rurale, de nombreuses écoles ont été fermées ce qui a provoqué la hausse des effectifs des écoles voisines). Tout le monde constate que les connaissances des élèves dans les différentes matières se réduisent dangereusement, en français notamment, du fait d'avoir imposé aux PE des méthodes d'apprentissage hasardeuses. J'ai donc demandé à l'inspectrice si elle considèrerait que le temps consacré à l'apprentissage du français était suffisant en lui rappelant les horaires pratiqués en primaire. Pour toute réponse : "on n'est pas là pour refaire la réforme". L'IA-IPR précise alors que dans le secondaire, on évalue aussi les connaissances et qu'il faut continuer à le faire. Je l'en remercie.

J'ai dit aussi que je ne comprenais pas la nouvelle organisation du DNB, car l'inspectrice voulait nous demander de définir où l'on allait positionner notre « curseur » pour attribuer les points en fin de 3^e.

"Comment ? Cela veut dire que chaque collège peut avoir un positionnement différent ? Vous êtes en train de nous dire que le DNB n'est plus national ! .."

J'ai réaffirmé mon refus en insistant sur le fait que le DNB doit rester un diplôme national s'appuyant sur des programmes nationaux. Pas de réponse...

J'ai posé la question de savoir si les compétences n'allaient pas à terme remettre en cause la notation chiffrée. L'IA-IPR est intervenu précisant que nous avons toujours notre liberté pédagogique ☐ mais que si l'équipe pédagogique décide de la suppression des notes...

J'ai alors précisé que cette liberté pédagogique est individuelle.

- J'ai précisé que l'AP se faisait avec des effectifs trop nombreux (en classe complète) et avec un nombre d'heures insuffisant. Surprise de l'inspectrice du primaire qui pensait que l'on faisait de l'AP en petits groupes et qui précise qu'en primaire l'AP se fait avec des effectifs de 4 à 5 élèves. Elle reconnaît alors que nous n'avons pas assez d'heures pour travailler correctement avec les élèves. Je l'ai invitée à venir passer une semaine pendant mes cours pour voir comment on travaille...pas de réponse de sa part. De nombreux collègues PE présents ont bien compris que j'avais essayé de les défendre et m'ont aussi remercié car la pression exercée par leur hiérarchie est telle qu'ils évitent de s'exprimer librement. Aucun des groupes n'a rendu ce qui était attendu...

Le lendemain, beaucoup de collègues m'ont remercié mais j'aurais préféré qu'ils interviennent pendant la réunion.

Peut-être vont-ils se syndiquer.. ■